



Acces justice-droits bafoués

Par **roland56**, le **23/09/2014 à 18:24**

Bonjour, suite plainte, demande en réparation, déposée contre un organisme d'état, le magistrat siégeant à l'audience civile se trouve en incapacité de fournir copie de sa décision "demande réparation sanctionnée de dépens à charge" audience simulée, en présence avocat étranger, erreur sur adversaire, violation art 468 du CPC..... Mes demandes accès justice, reste sans réponses, PAS D'AVOCAT. Les demandes aides juridiques, sont systématiquement rejetées (je suis allocataire, invalide) Mon adversaire: UDAF MOSELLE - double protection juridique sur 1 certificat (prolongation considérée comme mise sous tutelle) - mainlevée 2010 et Ecartement de la tombe familiale (souhait d'y reposer non respecté par le juge tutelle) - liens familiaux brisés La mairie ville de naissance, me reconnaît AYANT DROIT de ma famille depuis 2012 (né en 1958) !!!!! Une humiliation totale. Je suis sans avocat. Les autorités judiciaires contactées par courrier afin d'alerter, me répondent "déconcentré" sans rapport avec le problème. Patrie des droits de l'homme? je ne sais plus comment faire !!!!! pourrait-on m'aider? un réel cassage d'individu merci